MAROL'INFOS

BULLETIN D'INFORMATION - N°178– OCTOBRE/NOVEMBRE 2023



LE MOT DU MAIRE



Alors que la météo capricieuse des dernières semaines semblait compromettre cet événement désormais traditionnel, une accalmie de courte durée aura permis son déroulement dans des conditions idéales.

À l'issue d'une journée bien chargée, petits et grands se sont réunis pour entamer le décompte. Le décor, imaginé par les agents des services techniques s'est soudain éclairé de mille feux. Victimes de notre succès, les réserves de chocolat et de vin chaud ont vite été épuisées. Qu'à cela ne tienne ! Les deux chorales, enfants et adultes, ont réchauffé les cœurs en entonnant ces airs bien connus que nous fredonnons tous à l'approche des fêtes.



Le feu d'artifice que nous n'avions pas pu tirer le 14 juillet pour cause de sécheresse avait été reprogrammé pour l'occasion. De quoi conclure la journée en beauté.

Je tiens à remercier une fois de plus le Comité des fêtes, les Amis de l'école, l'Atelier des petites mains, les agents communaux, les élus, les deux chorales, Victor notre professeur de musique ainsi que tous les bénévoles. Leur implication et leur énergie ont fait de ce week-end une véritable réussite.



Je profite de ces quelques lignes pour rappeler que nos associations accueillent volontiers les nouveaux adhérents. Coup de main occasionnel ou implication de tous les instants, votre aide est inestimable !

Très belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Le Maire
Julien POIREAU

Compte-rendu du conseil municipal
du jeudi 16 novembre 2023

Le compte rendu de la réunion du 5 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

Remboursement anticipé de l'emprunt n° 72116584742
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un emprunt de 200 000€ à taux variable a été souscrit par la commune le 3 juillet 2007. Depuis le début de l'année 2023, le taux d'intérêt augmente tous les trimestres.
Le remboursement anticipé du prêt permettrait à la commune de se désendetter et d'anticiper la hausse du taux d'intérêt pour les prochains trimestres.
Le montant à rembourser au Crédit Agricole Brie Picardie s'élève à 51 831,30 € (Capital 51132.76€ + intérêts 355.85€ + Indemnité pour remboursement anticipé 342.67€)
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- autorise le Maire à rembourser par anticipation le capital restant dû ainsi que les intérêts normaux et différenciés et l'indemnité pour le remboursement anticipé
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Décision modificative
M. le maire explique au conseil municipal qu'il convient de modifier le budget 2023
Le conseil municipal, à l'unanimité :
- décide de modifier le budget principal M57

Autorisation de signature d'un protocole d'accord
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des administrés ont déposé une déclaration préalable pour la construction, sur leur terrain, d'un carport qui leur a été accordée par arrêté le 12 février 2022.
Les voisins du projet ont formé un recours gracieux auprès de la commune qui constate que l'autorisation délivrée le 12 février 2022 n'est pas conforme aux règles d'implantation des constructions fixées par l'article UB 3.3 du PLU.
Pour prévenir la naissance d'un différend, les parties ont convenu d'une prise en charge partielle, par la commune, des frais liés aux travaux rendus nécessaires par la délivrance d'une autorisation d'urbanisme irrégulière.
Après avoir entendu l'exposé qui lui est fait, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord,
- donne pouvoir au maire pour mandater les dépenses et signer tous documents se rapportant à ce dossier

Mise en place d'une mutuelle communale avec France Mutuelle et AXA Assurance
Le conseil municipal, à l'unanimité :
- approuve la mise en place d'une mutuelle dite « communale » à Marolles-sur-Seine, avec les organismes France Mutuelle et Axa Assurance,
- autorise le Maire à signer le protocole «proposition d'offre promotionnelle Assurance santé pour votre commune » avec AXA Assurance,
- la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2023

Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité-Article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
-de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 20 novembre 2023 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
-la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Frais de scolarité avec les communes extérieures-Année scolaire 2023-2024
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- émet un avis favorable à la contribution des frais scolaires pour les communes de :
Montereau-Fault-Yonne pour la somme de **550 €**
Pailly pour la somme de **1 650 €**
Gravon pour la somme de **1 038 €**
- donne pouvoir au Maire pour signer les titres de recette afférents à ce dossier et enregistrer cette recette au chapitre 74 article 74741 participation des communes.

Frais de scolarité avec les communes de Barbey et de Courcelles -en-Bassée - Année scolaire 2023-2024
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- émet un avis favorable à la contribution des frais scolaires pour les communes de :
Barbey pour la somme de **3 300 €**
Courcelles-en-Bassée pour la somme de **2 200 €**
- donne pouvoir au Maire pour signer les titres de recette afférents à ce dossier et enregistrer cette recette au chapitre 74 article 74741 participation des communes.

Convention de servitude avec GRDF
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'approuver les dispositions,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et à intervenir pour permettre leur mise en œuvre, notamment en ce qui concerne l'acte de servitude.
Les frais liés à cette opération seront à la charge de GRDF

Cession à la Communauté de Communes du Pays de Montereau des parcelles cadastrées XA 65 et XA 72 dans le cadre de le ZAC du Moulin
Décide, à quinze voix pour, une voix contre (Mme SAVOURAT) et zéro abstention,
- de retirer la délibération n° DELIB2023_26 du 25 mai 2023,
- de vendre les parcelles cadastrées XA 65 et XA 72, sises à Marolles -sur-Seine, d'une superficie totale de 1323 m², au prix de 5 292 euros net vendeur, à la Communauté de Commune du Pays de Montereau représenté par son président, M. Jean-Marie ALBOUY-GUIDICELLI,
- de confier la vente à l'étude notariale de Maître ROCH
d'autoriser le Maire à signer tous documents y afférents.

Prochaine réunion de conseil : jeudi 14 décembre 2023 à 20h30.

Le compte rendu complet du conseil municipal est disponible en mairie ainsi que dans le tableau d'affichage municipal.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023











ATRIUM

Salon de peinture, une belle reprise !

C'est le week-end des 28 et 29 octobre 2023 que s'est déroulé le Premier Salon de Peinture organisé par l'association Atrium.

Durant 23 ans, sous la direction de Yolande Lavaux secondée par les membres de l'association Couleurs et Formes d'Expression, ce salon d'automne était devenu une référence locale.

N'ayant trouvé personne pour reprendre les rênes, elle a renoncé à l'organisation de cette manifestation juste avant la Covid mettant en sommeil l'association.

Ce sont donc les jeunes membres de la nouvelle association Atrium qui ont décidé après le succès rencontré par l'exposition Agglo de sculptures en juin et juillet derniers, de faire renaître cette exposition.

Le salon a regroupé dix peintres amateurs ou professionnels, une photographe et une céramiste avec des œuvres très variées et de belle qualité.

Un focus était mis sur un jeune élève de l'école Estienne qui exposait ses croquis.

Une de ces œuvres a été offerte au gagnant de la tombola et plusieurs autres ont trouvé acquéreur.

Forte de ce succès, l'Association Atrium vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour le second salon les 26 et 27 octobre 2024.







A.S. MAROLLES

Marches Octobre Rose à Marolles sur Seine

Pour une première, ce fût une réussite. Le dimanche matin 08 octobre, dans le cadre d'Octobre Rose, sous une météo remarquable, pas moins de 208 participants sont venus emprunter les 3 circuits de marche qui leur étaient proposés le long de la Seine et à travers les champs.

Ces marches, accessibles à tous les publics, se sont déroulées dans une ambiance très conviviale, chacun allant à son rythme. Bon nombre de participants ont ainsi découvert une nouvelle destination pour leurs futures balades.

Un grand merci aux bénévoles organisateurs issus des associations de Marolles et aux marcheurs qui ont permis de récolter 818 € à destination de La Ligue contre le Cancer.

A ce montant se sont ajoutés 515 € récoltés, tout au long du mois d'octobre, dans les 11 urnes déposées dans les commerces de Marolles, au Gymnase et à la section Tai Chi de l'A.S. Marolles.

Tout ceci, nous a permis d'atteindre la belle somme de 1 333 € en don à l'occasion d'Octobre Rose.

Un autre grand merci aux généreux donateurs ainsi qu'aux commerçants et associations ayant permis cette belle collecte.

Face à cette réussite, rendez-vous est déjà pris en octobre 2024 pour une seconde édition de ces marches.



COMITÉ DES FÊTES

Merci à tous !

Vous êtes de plus en plus nombreux à participer aux manifestations que nous organisons et nous vous en remercions. Victimes de notre succès, nous avons dû refuser du monde à certaines, les capacités d'accueil des salles n'étant pas extensibles.

Les mois d'octobre et novembre ont été riches en manifestations :

- Le samedi 21 octobre, la soirée « Paëlla » a réuni 156 personnes qui ont pu s'amuser, danser, chanter jusqu'à tard dans la nuit après avoir dégusté une excellente paëlla.

- Le vendredi 17 novembre, l'apéritif dinatoire spécial « Beaujolais Nouveau » a affiché complet dans une ambiance conviviale. Merci à Damien pour son ambiance musicale.

- Le dimanche 19 novembre, nous avons battu le record du nombre d'équipes au concours de belote. 26 équipes se sont inscrites. Chaque participant a pu repartir avec son lot.

- Le samedi 25 novembre, c'était au tour des enfants puisque l'après-midi leur était consacré avec spectacle, goûter, manège, stand de jeux... et bien sûr la visite en avance du Père Noël.

- Le dimanche 26 novembre, notre traditionnel marché de Noël a réuni plus d'une cinquantaine d'exposants. Crêpes, châtaignes et Chamallow grillés, sans oublier la soupe et le vin chaud ont pu réchauffer les nombreux visiteurs. Un grand merci aux services techniques pour leur aide.












Prochaine date : le réveillon de la Saint-Sylvestre le 31 décembre à la salle des fêtes. Cette année, 4 danseuses et une chanteuse vous offriront un spectacle durant le repas, puis vous pourrez danser jusqu'à l'aube. Dépêchez-vous de vous inscrire, il ne reste que quelques places !

A bientôt
L'équipe du Comité des fêtes

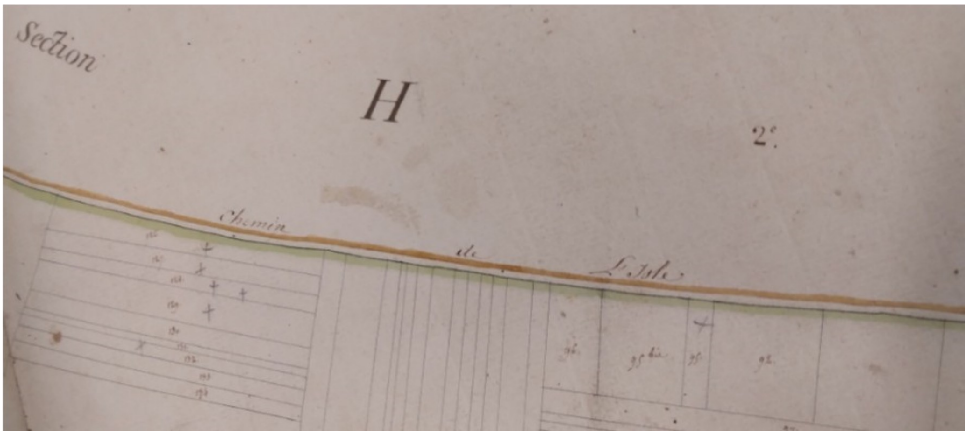
MAROLLES AU FIL DES RUES

Le Chemin de la Vigne

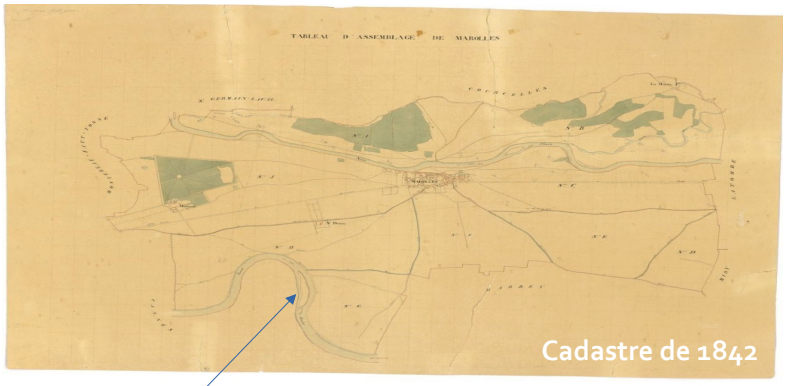


Nous arrivons maintenant au niveau du chemin de la Vigne. Son débouché sur la Grande Rue est étroit et rappelle son passé de chemin rural au milieu des champs.

Ce chemin portait à l'origine le nom de chemin de l'Isle comme nous pouvons le voir sur le cadastre de 1842.



D'où pouvait bien provenir ce nom ! Eh bien, il faut savoir que ce chemin se poursuivait jusqu'à l'Yonne au milieu de laquelle se trouvait l'île de Rochecul. Cette île a disparu dans la seconde moitié du XIXème siècle au moment de la canalisation de l'Yonne pour faciliter la navigation.



Isle de Rochecul

L'ancienne île de Rochecul aujourd'hui rattachée à la rive coté Cannes-Ecluse



L'île ayant disparu, c'est certainement ce qui a motivé le changement de nom de la voie, pour prendre celui de chemin de la Vigne. Ce choix peut paraître surprenant car si comme dans tous les villages de la contrée, la vigne était cultivée par de nombreux marollais pour produire leur boisson de tous les jours, les vignobles se situaient surtout sur les coteaux de Tréchy (aujourd'hui sur la commune de Saint-Germain Laval, mais sous l'Ancien Régime, dépendant de la Seigneurie de Marolles) et sur des parcelles à l'est du village vers la route de Bray. La crise du phylloxéra à la fin du XIXème siècle a considérablement réduit cette culture et au début des années 1970, seuls quelques cultivateurs possédaient encore une vigne pour leur consommation personnelle :



En 1970, Georges Bouchet pour 10 ares, Olivier Chaplot pour 12 ares et Adrien Guillon pour 20 ares, soit un total de 42 ares. En 1972 seule la vigne d'Adrien Guillon subsistait (données issues du recensement agricole).

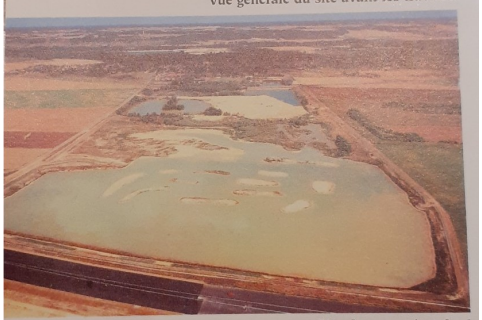
C'est aussi dans ces années-là que l'environnement du chemin de la Vigne a commencé à changer. Si quelques maisons s'étaient construites entre la grange (devenue les Services Techniques) et la Grande Rue, 1968 voit se construire le lotissement du chemin de la Vigne et plus loin du même côté, les carrières de granulats.

Ces dernières sommairement rebouchées verront l'implantation du stade en 1978 et la création des logements locatifs de la rue du stade en 1986, avant celle du lotissement du Stade en 1988, donnant un aspect désormais péri-urbain au côté gauche du chemin de la Vigne.

La construction de la déviation du CD411 en 1991 a coupé notre brave chemin en deux parties, transformant la première partie en impasse. Enfin, la grange exploitée par monsieur Lault est devenue les ateliers municipaux en 2003.




Vue générale du site avant les travaux.


Site dans son état final.

Au-delà de la déviation, la nouvelle carrière de granulat liée à la création de l'autoroute A 5 est devenue la réserve ornithologique en 1999 et la ZAC de Saint Donain a vu s'édifier de gigantesques bâtiments destinés à la logistique modifiant profondément le paysage marollais.

Il ne reste plus qu'à planter une vigne sur le terrain du stade pour que le nom du chemin soit conforme à la réalité.

Avis aux bénévoles intéressés !

Au-delà, vers les Prés hauts la voie a conservé le nom de Chemin de l'Ile.

Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme

REPAS DES ANCIENS

Une journée conviviale


















A.S.MAROLLES

Joyeuse ambiance aux jeux en famille et au tournoi multisports

Après les réussites de 2021 et de 2022, l'ASM a organisé la 3ème édition des Jeux en Famille et du Tournoi Multisports Ado – Adultes.

Le samedi 04 novembre, le gymnase des Gravelins a donc accueilli à nouveau 28 familles ((96 participants) dans l'après-midi et 6 équipes (4 d'Ado, 1 Basket et 1 Handball) au tournoi multisports en soirée.

De 14 h à 17 h, les familles se sont présentées sur les 6 stands de jeux proposés par les sections de l'ASM et ont pu assister à des démonstrations de Taikibudo, de Zumba, de Tai Chi et de Salsa.

Enfants et parents ont fait le maximum pour marquer le plus de points possibles sur tous les jeux. Au final, la famille LHOMME a été désignée « famille en Or » avec 59 points, suivie par la famille HONDERLIK « famille en Argent » avec 53 points et la famille LAUMONIER « famille en Bronze » avec 50 points.





Après la remise des récompenses aux familles lauréates, et un petit pot de l'amitié, les Ados et Adultes ont pris possession du Gymnase pour le tournoi multisports (Handball – Basket – Tennis de Tables et Football) qui a duré de 19 h à 01 h du matin.

Ce tournoi, qui s'est déroulé sur un rythme soutenu (60 matchs de 5 mn) dans une ambiance conviviale et sous les encouragements d'un nombreux public familial très chaleureux, a vu la victoire de l'équipe de Téo (pour la 3ème année consécutive), suivie de celle du Handball puis de celles de Lenny et d'Adrien toutes 2 à égalité.

Pour cette longue et belle journée, l'ASM remercie tous les participants, les spectateurs et surtout les bénévoles qui ont animé les stands de jeux et encadré (arbitrage et table de marque) le tournoi multisports.

Rendez-vous est déjà pris en novembre 2024 pour une 4ème édition.



A.S.M TAI CHI

Les brèves du Tai Chi

PREMIER STAGE TAICHI
Dimanche 3 décembre 2023
Animé par le professeur François Bernier



SECOND STAGE TAICHI
Dimanche 10 mars 2024 de 10h à 16h
Animé par le professeur François Bernier
Salle des fêtes de Marolles-sur-Seine
Gratuit pour les adhérents n'ayant pas fait le 1er stage, sinon participation de 10€.
15€ pour les non adhérents
OUVERT A TOUS



MARCHE TAICHI
Dimanche 26 mai 2024 de 10h à 12h
autour du plan d'eau de Vinneuf
Animé par le professeur François Bernier
Salle des fêtes de Marolles-sur-Seine
5€ par personne
OUVERT A TOUS



Pour toute activité une inscription est nécessaire, soit auprès de vos responsables de groupe pour les adhérents ou auprès de :
Annie TRIBOUT au 06 83 29 79 26
Annie CHERON 06 06 41 84 97
Mireille HOUPEAUX au 06 89 30 67 62
François BERNIER au 06 87 47 17 57

A.S.M ELAN SPORTIF





Zumba Halloween du 27/10/2023

Pour rappel :

Lundi
de 19h à 20h :
renforcement musculaire



Mercredi
de 19h30 à 20h30 :
step



Jeudi
de 9h à 10h :
gym douce



Vendredi
de 19h à 20h :
zumba



L'élan sportif vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année

Pour plus d'information : Céline au 06 61 06 44 83

A.S.M FOOTBALL

Une rentrée sur les chapeaux de roue

La rentrée pour la saison 2023/2024 a démarré à vitesse grand V, avec un record en nombre de licenciés en catégories jeunes.

En effet, nous enregistrons cette saison le chiffre de 110 enfants dans les catégories U6 à U13 auxquels il faut ajouter 28 vétérans et 18 dirigeants.

Ce résultat n'est pas dû au hasard, c'est le fruit du travail et de l'engagement de nos dirigeants bénévoles. La qualité et la passion de transmettre se ressent lors des entraînements.

Si vous aussi, vous souhaitez nous accompagner et participer en tant que dirigeants, vous serez les bienvenus dans un cadre familial et convivial avec bien sur un esprit de compétition et la découverte de notre sport pour les petits par la pédagogie du jeu et non de l'enjeu.

Les catégories suivantes ont été reconduites pour la saison 2023 / 2024 : U6/U7 – U8/U9 – U10/U11 – U12/U13 et anciens.

Vous pouvez nous retrouver au stade :

Equipe Jeunes :
Le lundi de 18h à 19h30 pour les U10/U11
Le mardi de 18h à 19h30 pour les U12/U13
Le mercredi de 16h30 à 18h pour les U6/U7 et 17h à 18h30 pour les U8/U9
Le jeudi de 18h15 à 19h30 pour les U10/U11
Le vendredi de 18h à 19h30 pour les U12/U13
Match le samedi matin de 10h à 11h30 pour les U10/U11 et U12/U13
Match le samedi après-midi de 14h à 15h45 pour les U6/U7 et U8/U9
Equipe Adultes (Vétérans) :
Le mercredi soir à partir de 19 h30 à 21h30
Match le dimanche matin de 9h30 à 11h30

A bientôt au bord du stade
Le Comité de Direction

HOMMAGE



C'est avec une immense tristesse que nous avons appris mardi 14 novembre, le décès de CLAUDE YSEMBERT entraîneur des U6-U7.

Claude a contribué pendant presque 20 ans à l'apprentissage du football pour nos petites pousses avec la gentillesse et la dévotion qui étaient siennes.

Nous perdons un compagnon de route qui aura marqué notre club par son humilité et sa disponibilité.

Toutes nos pensées et nos plus sincères condoléances en ces moments tristes vont vers sa femme, ses enfants et toute sa famille.

LES AMIS DE L'ÉCOLE



Le samedi 7 octobre dernier a eu lieu la 2ème édition de notre loto. Même si la salle n'était pas comble, l'ambiance, avec parfois un peu trop de ferveur, fut au rendez-vous et les participants étaient ravis de leurs lots.





Un grand merci à la Société ARM pour son don.

Un grand merci également à tous nos bénévoles d'avoir répondu présents lors de cette manifestation.







Mercredi 1er novembre à partir de 16 heures d'étranges créatures sont apparues au foyer rural pour fêter halloween.

Tous les enfants ont pu profiter de cet après-midi en participant aux activités et en dégustant bonbons et gâteaux.

Trois artistes ont été récompensés pour leurs superbes citrouilles sculptées.

Merci aux bénévoles et au Comité des Fêtes de Marolles qui ont aidés à la mise en place ainsi qu'au bon déroulement de l'après-midi.

Hâte de vous retrouver l'année prochaine !

Le dimanche 12 novembre s'est tenue notre traditionnelle bourse aux jouets, vêtements et accessoires de puéricultures.

Dès 7h30 la vingtaine d'exposants a pris possession des tables afin de s'y installer.

Tout au long de la journée, malgré le temps, les acheteurs ont pu faire de bonnes affaires.

A l'heure du bilan, une bonne journée grâce à l'ambiance et à la bonne humeur.

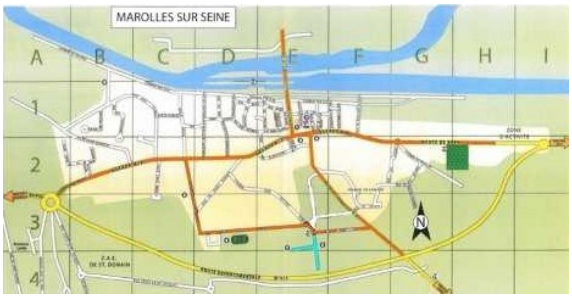
Merci à tous les généreux donateurs qui ont fournis des gâteaux.

Et encore un grand merci à tous nos bénévoles d'avoir répondu présents, à l'année prochaine !

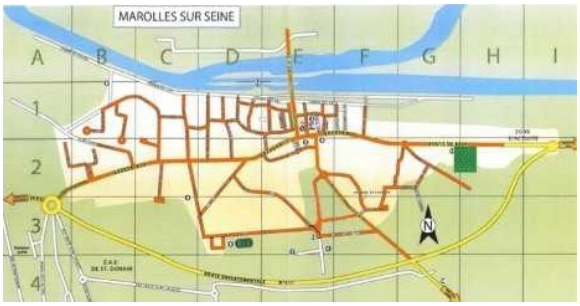
Le bureau des Amis de l'école

ENTRETIEN VOIRIE

Programme 2024 du balayage des rues à Marolles-sur-Seine



CIRCUIT 1 : Jeudi 25/01/2024
Jeudi 22/02/2024
Jeudi 18/04/2024
Jeudi 20/06/2024
Jeudi 18/07/2024
Jeudi 19/12/2024



CIRCUIT 2 : Jeudi 14/03/2024
Jeudi 23/05/2024
Jeudi 22/08/2024
Jeudi 24/10/2024
Jeudi 14/11/2024

Merci de bien vouloir retirer vos véhicules le long des trottoirs sur ces jours là. Nous comptons sur votre civisme.

VOIRIE

Rue des Gravelins à sens unique !

Comme annoncé dans le précédent Marol'infos, la rue des Gravelin est dorénavant en sens unique.









La circulation se fera dans le sens route de Barbey vers la rue des Champs. L'accès et le dégagement au parking coté route de Barbey continueront à se faire dans les deux sens de circulation.

Etat civil

Mariage

Le 07 octobre 2023
M. NASI et
Mme POMA MATEMBE



Les publications dans le Marol'infos se font à la demande des familles.



Mairie : Place du Général de Gaulle, 77130 Marolles-sur-Seine (tél. 01.64.31.32.56) **Site internet :** www.marolles-sur-seine.fr **Directeur de publication :** Julien POIREAU **Commission Communication :** Adeline FARGE, Stéphanie BOUSSAHA, Laurie LECOUSTRE, Isabelle CEVERO, Véronique LAURIÉ, Christelle SAVOURAT, David AMATO **Réalisation :** Montereau-Impression, 63 av du Général de Gaulle, 77130 Montereau (850 exemplaires)